

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du CHER – Arrondissement de VIERZON –
Commune de MEHUN SUR YEVRE

Code nature : 1.1.1 marchés publics / travaux

DECISION

PORTANT APPROBATION DES AVENANTS N°2 AUX MARCHES d'AMENAGEMENT DES RUES MERAUT ET BOULARD DE MEHUN SUR YEVRE - LOT N°1 VRD ET LOT N°3 SIGNALISATION

Le Maire de Mehun-sur-Yèvre,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°027/2020 du 28 mai 2020 et n°105/2020 du 22 septembre 2020 portant délégations des pouvoirs du Conseil Municipal au Maire relative à la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres,

Vu le Code de la Commande Publique constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire ainsi que de divers textes modificatifs de tel ou tel articles intervenus depuis,

Vu la décision n°079/2025 en date du 10 juillet 2025, attribuant les marchés de travaux pour l'aménagement des rues Méraut et Boulard de MEHUN SUR YEVRE,

Considérant qu'au cours de la réalisation de la tranche ferme, la découverte d'ouvrages imprévus sur le chantier entraînant des prestations supplémentaires se sont révélées nécessaires pour les lots n°1 VRD et n°3 SIGNALISATION,

DECIDE

Article 1 : D'approuver les avenants n°2 présentés aux marchés publics de travaux d'AMENAGEMENT DES RUES MERAUT ET BOULARD - LOT N°1 VRD et LOT N°3 SIGNALISATION prévoyant les travaux supplémentaires ainsi qu'il suit :

Lot n° 1 VRD :

Travaux supplémentaires - Enrobés carrefour Rue Méraut / Sorel					
300	Rabotage de chaussée existante avec évacuation comprenant l'utilisation obligatoire d'une raboteuse et la réalisation de l'ensemble des essais amiantes et HAP nécessaire conformément au code du travail et au code de l'environnement	M2	582	3,13 €	1 821,66 €
300a	> avec évacuation en décharge agréée				
304	Fourniture et mise en œuvre de matériaux bitumineux y compris ancrage, balayage par aspiration, couche d'accrochage et mise en œuvre :	T	120	110,00 €	13 200,00 €
304b	> 6 cm BBSG 0/10 classe 3 NOIR sur voirie y compris ancrage, balayage par aspiration, couche d'accrochage et mise en œuvre :				
PN 1	Remplacement de 2 siphons d'Eaux Usées devant le numéro 54	F	1	1 400,00 €	1 400,00 €
					16 421,66 €

Cette plus-value entraine une prolongation du délai d'exécution de la tranche ferme de 7 jours calendaires supplémentaires, portant le délai total d'exécution de la tranche ferme à 75 jours calendaires.

Tranche ferme marché initial :

- Taux de la TVA : 20,0%
- **Montant HT :** **374 061.80 €**
- Montant TTC : 448 874.16 €
- Durée d'exécution : 68 jours calendaires

Montant de l'avenant (plus-value TF) :

- Taux de la TVA : 20,0%
- **Montant HT :** **+ 16 421.66 €**
- Montant TTC : + 19 705.99 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 4.39 %

Nouveau montant de la tranche ferme, après plus-value pour travaux supplémentaires :

- Taux de la TVA : 20,0%
- **Montant HT :** **390 483.46 €**
- Montant TTC : 468 580.15 €
- Durée d'exécution de la TF après plus-value : 75 jours calendaires

Les tranches optionnelles TO1A et TO1B demeurent inchangées.

Lot n°3 SIGNALISATION

	TS - Carrefour Meraut / Sorel				
3003	Signalisation horizontale en résine certifiée 1million de passages de roues,				
3003a	> Marquage STOP ou CEDEZ LE PASSAGE + bande de retour	F	3	100,00 €	300,00 €
3003b	> Marquage passage piétons 3 m de large	F	1	160,00 €	160,00 €
3003c	> Marquage stationnements en ligne pleines ou tirtées, largeur 0m10	ML	80	2,50 €	200,00 €
PN	Marquage flèches blanches	U	8	80,00 €	640,00 €
				sous-total	1 300,00 €

De plus, cette plus-value entraine une prolongation du délai d'exécution de la tranche ferme de 2 jours calendaires supplémentaires, portant le délai total d'exécution de la tranche ferme à 5 jours calendaires.

Tranche ferme marché initial :

- Taux de la TVA : 20,0%
- **Montant HT :** 5 910,00 €
- Montant TTC : 7 092,00 €
- Durée d'exécution : 3 jours calendaires

Montant de l'avenant (plus-value TF) :

- Taux de la TVA : 20,0%
- **Montant HT :** + 1 300,00 €
- Montant TTC : + 1 560,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 22 %

Nouveau montant de la tranche ferme, après plus-value pour travaux supplémentaires :

- Taux de la TVA : 20,0%
- **Montant HT :** 7 210,00 €
- Montant TTC : 8 652,00 €
- Durée d'exécution de la TF après plus-value : 5 jours calendaires

Article 2 : De signer les avenants aux marchés présentés.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et des décisions, publiée sur le site internet de la ville et affichée. Ampliation sera adressée au Préfet.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mehun-sur-Yèvre, le 08/01/2026

Le Maire,
Jean-Louis SALAK



Acte publié sur le site internet de la Commune le 08/01/2026

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>